



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/10/2026
n° 06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 Octobre à 18 Heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en mairie,
sous la Présidence de M. CARETTE Noé, Maire en suite de convocation en date
du 1^{er} Octobre 2026, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,

ETAIENT PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de
M. PEPE Luciano (procuration à Mme DELASSUS Dorothee), M. FRANCKE
Nicolas, M. JOLY Manu (procuration à M. BEYAERT) Mme BRUNET Justine
(procuration à Mme BINSSE) Mme BABLIN Sandra (procuration à M.
SENECHAL) et Mme WARNAULT Véronique, absents excusés

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 21

Absents : /

Madame HERLIN Léa a été élue secrétaire.

Délibération n° 1

Objet : Installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4, R 2121-2 et R 2121-4

Vu le Code électoral et notamment l'article L 270

Vu le décès de Madame MILLEVILLE Sabine, conseillère municipale, membre de la liste « Fiers d'hier unis pour demain »

Vu le tableau du Conseil Municipal

Considérant qu'aux termes de l'article L 270 du code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu.

Considérant que Mme GODIN Stéphanie suivante sur la liste « Fiers d'hier unis pour demain » a renoncé le 5 octobre 2026 à siéger au conseil municipal

Considérant que M. VANDEVOORDE Philippe suivant sur la liste « Fiers d'hier unis pour demain » a renoncé le 5 octobre 2026 à siéger au conseil municipal

Considérant que Mme LELEU Sylvie suivante sur la liste « Fiers d'hier unis pour demain » a renoncé le 5 octobre 2026 à siéger au conseil municipal

Considérant que M. BATTAGLIA Rosolino suivant sur la liste « Fiers d'hier unis pour demain » a renoncé le 6 octobre 2026 à siéger au conseil municipal

Envoyé en préfecture le 14/10/2026

Reçu en préfecture le 14/10/2026

Publié le

« Fiers d'hier unis pour demain » a accepté
ID : 062-216206664-20261013-DELIB11226-DE

Considérant que Mme HOCHIN Maryse suivante sur la liste « Fiers d'hier unis pour demain » a accepté
le 6 octobre 2026 à siéger au conseil municipal

Le Conseil Municipal décide :

Madame HOCHIN Maryse candidate de la liste « Fiers d'hier unis pour demain » est le nouveau
membre du Conseil Municipal.

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous- Préfecture

Le 13 Octobre 2026

Publié



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Pont-à-Vendin, le 13 Octobre 2026



Le Maire
AL CARETTE Noé